

N° 286. Projet
construction, centre
administratif.

- sur les délibérations du 18 Mars et 24 avril 1970 relatives à la nomination de l'Architecte et à la construction, concernant l'étude de la construction d'un bâtiment - usage Seigne - Poste.

- sur l'évent. projet définitif, et financier d'un montant de 758.368^F 02
Le Conseil accepte et event. projet

demande à l'Architecte de déposer le permis de construire et de pourvoir
ne les formalités afférentes à cette affaire (consultations, etc...)
de financement est prévu avec un emprunt que consentira la Caisse Régionale
de Crédit Agricole en 1/2 ans au taux de 7%.

Réception n° 302

du 11/5/71.
M. M. le 13 mai 1971.
Le Maire, et le Maire. Donne et délivre
le permis de construire à l'architecte
M. M. M.

[Signature]
[Signature]